

**DELIBERATION 2025-004-D
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 08/04/2025
Convocation du 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Emilie MARTY-BELUET, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Virginie MIR

Conseillers absents excusés : Gaëlle NONO

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Vote des Taux de Fiscalité directe 2025

Monsieur le Maire rappelle que le produit attendu des impôts directs locaux s'élèvent à 792 892 €, compte tenu des taxes prévisionnelles des dits impôts communiqués par les services fiscaux et propose de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes :

Taxes	Taux 2025	Pour mémoire 2024
Taxe foncière B	52,28	52,28
Taxe foncière NB	149,73	149,73
Taxe habitation	19,39	19,39

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité, une ampliation sera adressée à Monsieur le percepteur de Villefranche de Lauragais comptable de la commune et affichée aux endroits habituels.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA Maire





COMMUNE : 210 GARDOUCH
ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE REVEL

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 356 512	52,28	118,38	1 381 000	721 987	52,28	721 897
Taxe foncière non bâties (TFNB)	58 936	149,73	224,97	59 800	89 539	149,73	89 539
Taxe d'habitation (TH)	77 761	19,39	58,45	63 500	12 313	19,39	12 313
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	823 839		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	823 839			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			7 475	0	- 125 934	87 512	-30 947

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	823 839	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-30 947	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	792 892
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A TOULOUSE

Le 25 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN

Le

Pour la Préfecture,

Le 08 AVRIL 2025
Pour la Commune,



36,71